



HAL
open science

Information multimodale en Midi-Pyrénées : état des lieux

Anne Legay, Christophe Marcadet

► **To cite this version:**

Anne Legay, Christophe Marcadet. Information multimodale en Midi-Pyrénées : état des lieux. [Rapport de recherche] Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU). 2006, 24 p., carte. hal-02150534

HAL Id: hal-02150534

<https://hal-lara.archives-ouvertes.fr/hal-02150534>

Submitted on 7 Jun 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Information Multimodale en Midi-Pyrénées

État des lieux

Certu

centre d'Études sur les réseaux,
les transports, l'urbanisme
et les constructions publiques
9, rue Juliette Récamier
69456 Lyon Cedex 06
téléphone: 04 72 74 58 00
télécopie: 04 72 74 59 00
www.certu.fr

Avis aux lecteurs

La collection Rapports d'étude du Certu se compose de publications proposant des informations inédites, analysant et explorant de nouveaux champs d'investigation. Cependant l'évolution des idées est susceptible de remettre en cause le contenu de ces rapports.

Le Certu publie aussi les collections :

Dossiers : Ouvrages faisant le point sur un sujet précis assez limité, correspondant soit à une technique nouvelle, soit à un problème nouveau non traité dans la littérature courante. Le sujet de l'ouvrage s'adresse plutôt aux professionnels confirmés. Le Certu s'engage sur le contenu mais la nouveauté ou la difficulté des sujets concernés implique un certain droit à l'erreur.

Références : Cette collection comporte les guides techniques, les ouvrages méthodologiques et les autres ouvrages qui, sur un champ donné assez vaste, présentent de manière pédagogique ce que le professionnel courant doit savoir. Le Certu s'engage sur le contenu.

Débats : Publications recueillant des contributions d'experts d'origines diverses, autour d'un thème spécifique. Les contributions présentées n'engagent que leurs auteurs.

Catalogue des publications disponible sur <http://www.certu.fr>

Organisme commanditaire : Certu – SYS – TTS / Financé par la DRAST sur le chapitre 91-16/30			
Titre : Information Multimodale en Midi-Pyrénées			
Sous-titre : État des lieux	Date d'achèvement : Octobre 2006	Langue : Français	
Organisme auteur : Cete Sud-Ouest	Rédacteurs ou coordonnateurs : Anne LEGAY (Cete Sud-Ouest / DAI /GMDI) Christophe MARCADET (Cete Sud-Ouest / DSEIR / GEIR / CER)	Relecteur assurance qualité : Roland COTTE (Certu/SYS/TTS)	
<p>Résumé :</p> <p>Le Certu, service technique central du ministère de l'équipement, qui assiste la direction générale de la Mer et des Transports pour la mise en place de la Plate-forme de Recherche et d'Expérimentation pour le Développement de l'Information Multimodale, a proposé que les différents centres d'Études Techniques de l'Équipement fassent un état des lieux sur l'information déplacements dans leur zone d'action. Le présent document est l'état des lieux sur la Région Midi-Pyrénées; un document similaire concernant les Régions Aquitaine, Poitou-Charentes et Limousin a également été commandé au Cete Sud-Ouest.</p> <p>Cette étude a plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ donner une image à l'instant t des services et systèmes existants en région ; ▪ mieux connaître les acteurs et leurs attentes ; ▪ contribuer à favoriser les échanges d'informations sur les thèmes de la PREDIM. <p>L'objectif n'est PAS de réaliser un état des lieux exhaustif, qui deviendrait de toutes façons obsolète assez rapidement, mais plutôt de diffuser dans un délai raisonnable de trois à quatre mois un document qui puisse éventuellement être complété et corrigé dans un 2^e temps, le cas échéant en utilisant des outils que la PREDIM essaie de développer, comme le site www.predim.org ou l'annuaire des sources d'information multimodale PASSIM (http://passim.predim.org). Les informations recueillies proviennent d'entretiens avec un petit nombre d'acteurs, mais aussi d'un travail bibliographique et sur le web.</p> <p>Concernant l'information routière en région Midi-Pyrénées, les informations routières sont délivrées par les DDE pour le réseau national : chantiers, viabilité hivernale... La ville de Toulouse est dotée d'un PC de circulation nommé Capitoul et la plupart des conseils généraux disposent de pages d'information routière sur leurs sites internet. On peut noter que le CG31 délivre ses informations trafic au site www.toulouse-deplacements.com.</p> <p>En matière d'information concernant les transports collectifs, on note la réalisation récente du site d'information multimodale régionale www.transports.midipyrenees.fr qui implique pour l'instant en plus du conseil régional, les huit conseils généraux et quatre villes. Les agglomérations de Albi, Auch, Cahors, Castres, Figeac, Foix, Lourdes, Millau, Montauban, Rodez et Tarbes diffusent des informations la plupart du temps par internet au travers des sites des autorités organisatrices ou simplement des villes centres et de plus en plus fréquemment par l'intermédiaire de sites dédiés avec une information le plus souvent monomodale ou intermodale TC. On peut signaler la réalisation en cours sur l'agglomération toulousaine (www.tisseo.fr) à vocation véritablement multimodale ainsi que la participation de Tisseo-SMTC au projet européen MOBILIS-CIVITAS avec la réalisation prévue de 18 mesures en lien avec l'amélioration des conditions de déplacement et le développement des transports collectifs.</p>			
Mots clés : Information multimodale; information voyageurs, transport collectif, système d'information, Information routière		Diffusion : Certu + Certu/SYS/TTS	Web : oui
Nombre de pages : 24 pages	Tirage : 30 exemplaires	Confidentialité : Accès libre	Bibliographie : non

SOMMAIRE

1. Contexte	7
2. Objectifs	7
3. Démarche	8
4. La région Midi-Pyrénées en quelques chiffres	8
5. Information routière	9
5.1 Sociétés concessionnaires	9
5.2 Services du ministère de l'Équipement	9
5.3 Les collectivités territoriales	11
6. L'information dans le domaine des transports publics en Midi-Pyrénées	12
6.1 La région	12
6.2 Les départements	13
6.3 Les réseaux de transports urbains	14
7. Autres moyens de transport	17
8. Sources d'information	17
9. Annexe : Grille du questionnaire « Information multimodale »	18

1. Contexte

La mise en place de services d'information multimodale est inscrite dans la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains) depuis 2000 mais tarde à se concrétiser.

La PREDIM (Plate Forme de Recherche et d'Expérimentation pour le Développement de l'Information Multimodale) a été créée en 2001 afin de favoriser l'émergence de projets, la promotion et la diffusion des expériences menées par les différents partenaires, l'échange et la collaboration entre les acteurs du transport de voyageurs et de définir un système d'évaluation des services d'information.

Dans ce cadre, le centre d'Études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (Certu) a proposé à chaque centre d'Études Techniques de l'Équipement (Cete) de réaliser un état des lieux de l'information multimodale dans les régions de sa zone d'action.

Rappel de quelques définitions :

- la multimodalité : entre une origine et une destination données, plusieurs moyens de transport ou chaîne de moyens de transport sont mis à disposition, l'utilisateur doit faire un choix ;
- l'intermodalité : pour effectuer un trajet complet, l'utilisateur doit emprunter plusieurs moyens de transport consécutivement ;
- l'information multimodale : ensemble d'éléments d'information sur les différents moyens de transport ou chaîne de moyens de transport disponibles sur un trajet. Elle est répartie en deux catégories :
 - l'information à la préparation du voyage : description des réseaux, temps de parcours, distances parcourues, changements...
 - l'information en temps réel pendant le voyage : temps d'attente, temps de trajet, perturbations éventuelles...

Remarque : peu de collectivités ou de services d'état ont développé de systèmes d'information multimodale, le présent document évoquera également les systèmes d'information uni modaux novateurs ou intéressants.

2. Objectifs

Les objectifs du Certu sont multiples :

- mieux connaître ce qui se passe sur le terrain ;
- donner une image à l'instant « t » des services et systèmes existants ;
- contribuer au réseau PREDIM ;
- éventuellement approfondir le travail avec les interlocuteurs les plus motivés.

Les connaissances dans le domaine de l'information transport au Cete du SO sont à acquérir, cette étude a donc également un aspect qualifiant.

L'objectif n'est pas de réaliser un état des lieux exhaustif, qui deviendrait de toutes façons obsolète assez rapidement, mais plutôt de diffuser dans les meilleurs délais un document de synthèse qui puisse éventuellement être complété et corrigé dans un deuxième temps, le cas échéant en utilisant des outils que la PREDIM développe, comme le site web ou l'annuaire PASSIM. Les informations recueillies proviennent d'une enquête papier, de quelques entretiens complémentaires avec les partenaires, mais aussi d'un travail bibliographique et de recherche sur Internet (voir le paragraphe 3. Démarche).

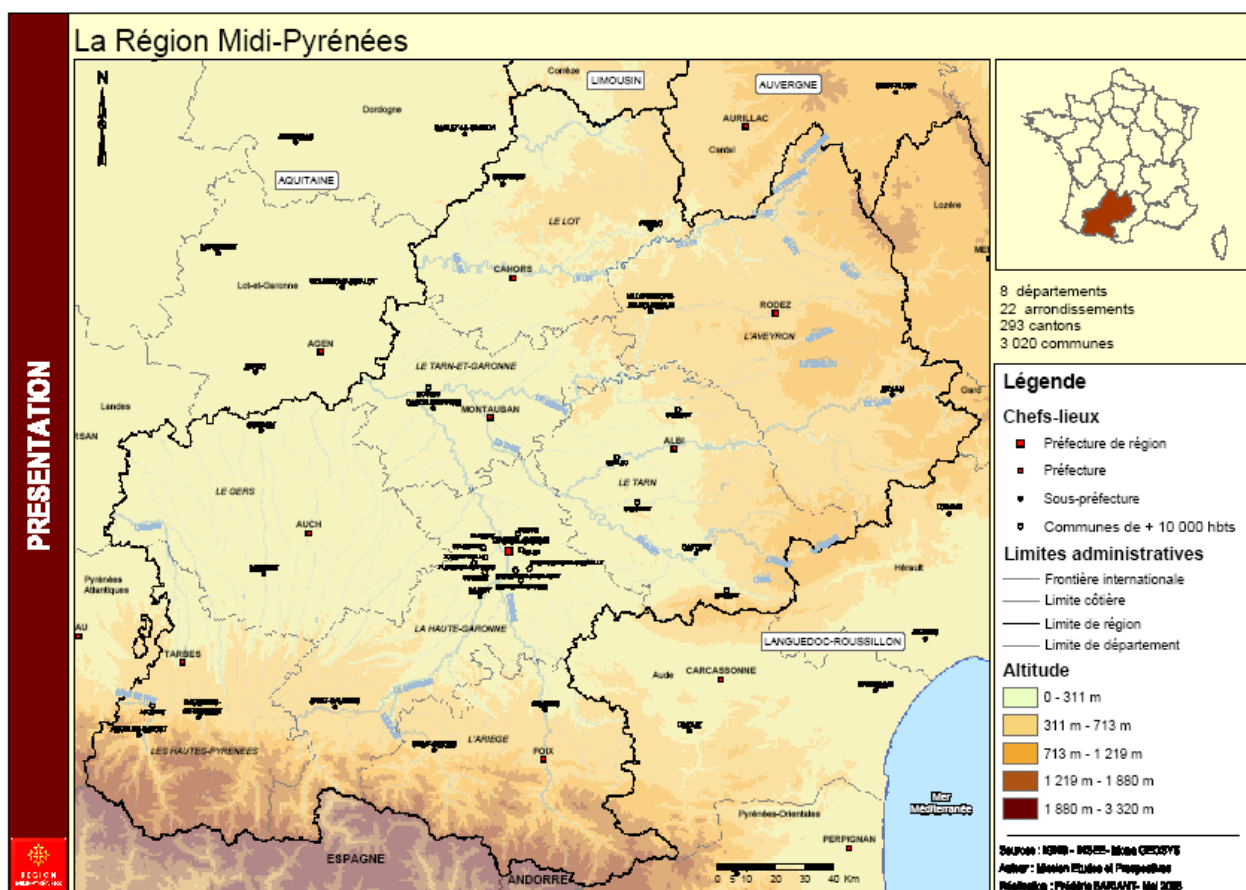
3. Démarche

En première étape, un questionnaire a été rédigé et envoyé à toutes les autorités organisatrices de transport de la région sur la base de l'annuaire PASSIM. Le cadre figure en annexe. La date limite de réponse était fixée à fin janvier 2005, après une relance, 10 réponses sur 21 sont parvenues. Quelques compléments ont été obtenus par entretien téléphonique avec les partenaires, le reste des informations est issu de recherches sur Internet et autres sources documentaires, dernière mise à jour en juillet 2006. Des contacts ont été également pris auprès des services routiers au sujet de l'information routière.

4. La région Midi-Pyrénées en quelques chiffres

	Midi-Pyrénées
Population	2 657 000 habitants en 2003
Superficie	45 348 km ²
Densité	58,6 hab/km ²
Départements	Huit départements : Ariège, Aveyron, Haute Garonne, Gers, Lot, Hautes Pyrénées, Tarn, Tarn et Garonne.
Zones urbaines	Une aire urbaine : Toulouse, 1 Million d'hab. Entourée de villes plus petites : Cahors, Rodez, Montauban, Albi, Auch, Tarbes et Foix (plus de 5 000 hab.)
Particularités	Vaste Région de plaines et de montagnes.

Sources : statistiques de l'INSEE, site Internet de la région Midi-Pyrénées



Source : Site Internet Région Midi-Pyrénées

5. Information routière

Il est important de noter que le rôle de chaque acteur de l'information routière décrit ci-après est en perpétuelle évolution compte tenu des effets attendus des lois de décentralisation. En effet, d'une part, l'importance du rôle des conseils généraux en particulier et des collectivités territoriales de façon générale en matière d'exploitation routière et, par conséquent, d'information routière va sensiblement s'accroître dans un futur proche alors que ce rôle est à l'heure actuelle assez réduit, d'autre part, les réorganisations induites des services de l'état vont redistribuer les missions et les compétences aux organismes futurs.

5.1 Sociétés concessionnaires

Les Autoroutes du Sud de la France (ASF)

Les ASF gèrent les parties concédées des axes du réseau aquitain à partir des Directions Régionales d'Exploitation basées à Biarritz (A63,A64), Agen (A62, A20 et A68) et Narbonne (A61).

Les moyens de communication à l'intention des usagers des ASF sont :

- des panneaux à message variable (PMV) sur leur réseau ;
- Radio Trafic (107.7 FM),
- www.asf.fr ,
- le 08 92 70 70 01 (serveur vocal avec possibilité de joindre un opérateur entre 09h00 et 19h00).

5.2 Services du ministère de l'Équipement

Il convient de noter que la création des Directions Interdépartementales des Routes intégrant les services routiers des DDE en 2007, entraînera aussi le transfert de la mission d'information routière sur le nouveau Réseau Routier National à ces structures nouvelles. Ainsi les missions d'information routière rattachées aux DDE de la région Midi-Pyrénées jusque-là seront désormais celles de la DIR Sud-Ouest dont le siège est à Toulouse, à compter du 1er janvier 2007. La DIR sud-Ouest s'appuiera sur un CIGT à Toulouse (qui était jusqu'à présent rattaché à la DDE 31) et un CIGT à Foix (rattaché jusqu'alors à la DDE 09).

5.2.1 Centre Régional d'Information et de Coordination Routières (CRICR) de Bordeaux

Le CRICR Sud-Ouest est une structure interministérielle qui fonctionne 24h/24 toute l'année et qui a pour vocation de diffuser tout type d'information ayant trait aux :

- conditions générales de circulation ;
- restrictions poids-lourds ;
- perturbations hivernales ;
- grandes migrations estivales ;
- chantiers perturbants.

Pour mener à bien sa mission, il dispose des moyens suivant, via le Centre National d'Information Routière (CNIR) :

- www.bison-fute.equipement.gouv.fr ;
- minitel 3615 route ;
- audiotex : 0826.022.022 ;
- carte futée.

Il est par ailleurs le relais de tous les gestionnaires de voirie du Réseau Routier National.

5.2.2 La Direction Départementale de l'Ariège

La DDE 09 gère un réseau sensible de par ses conditions montagneuses et ses connexions aux stations hivernales et pays étrangers (Espagne et Andorre). Pour répondre à cet état, elle dispose d'un CIGT à Foix.

Deux médias sont utilisés couramment pour diffuser l'information routière: l'InfoRoute au 05 61 02 75 75 (commun avec le conseil général) et le site internet: <http://www.ariège.equipement.gouv.fr>. Sont recensés les informations sur les conditions de trafic sur la RN20 axe Toulouse-Andorre, l'état des routes en Ariège, les fermetures du tunnel de Foix et le planning des chantiers. Le site propose en outre des liens et numéros de Téléphones vers le Conseil général de l'Ariège, le CRICR , Andorre et les Pyrénées-Orientales(63).

5.2.3 La Direction Départementale de l'Équipement de Haute-Garonne (31)

La DDE 31 possède sur son site <http://www.haute-garonne.equipement.gouv.fr> ,en plus des articles en une sur des actions spécifiques (régulation des vitesses sur le périphérique toulousain à 90 km/h en période estivale...), une rubrique donnant accès à la liste hebdomadaire des travaux sur RN ou RD par zone. Un lien www.toulouse-deplacements.com, en page principale vers les conditions de circulation sur l'agglomération toulousaine est donné.

D'un point de vue matériel, la DDE 31 est dotée d'un CIGT au sein du site de Campus Trafic qui gère l'exploitation au quotidien du RRN en Haute-Garonne, spécialement par le biais de PMV.

5.2.4 La Direction Départementale de l'Équipement du Gers (32)

La DDE du Gers propose sur son site <http://www.gers.equipement.gouv.fr> une rubrique Informations routières où sont recensés l'InfoRoutes pour la connaissance d'évènements sur le réseau routier ainsi que la liste hebdomadaire des travaux sur le réseau routier national et la liste sur le réseau routier départemental.

De plus des PMV sont disséminés aux points singuliers de l'IGG (Itinéraire à Grand Gabarit) pour l'acheminement des pièces de l'Airbus A380 (www.igg.fr); ces PMV diffusent l'information relative aux dates et horaires de passage des convois ainsi que les fermetures de certaines sections de l'itinéraire à la circulation.

5.2.5 La Direction Départementale de l'Équipement du Lot (46)

La DDE 46 possède sur son site <http://www.lot.equipement.gouv.fr> une rubrique « restrictions de circulation » qui permet d'accéder, via une carte dynamique des subdivisions territoriales, à la liste des travaux ou des évènements particuliers sur les RN ou RD de chacune de ces routes.

5.2.6 La Direction Départementale de l'Équipement du Tarn (81)

Les chantiers perturbants ayant cours sur les RN du département sont affichés sur la page d'accueil du site <http://www.tarn.equipement.gouv.fr>.

5.2.7 La Direction Départementale de l'Équipement du Tarn-et-Garonne (82)

La DDE82 diffuse sur son site inforoute <http://www.midi-pyrenees.equipement.gouv.fr/82> un point circulation dans le département recensant les travaux, évènements et itinéraires de déviation.

5.3 Les collectivités territoriales

5.3.1 La ville de Toulouse

La ville de Toulouse dispose d'un centre de gestion de trafic dénommé PC Capitoul intégré au sein de la structure Campus Trafic tout comme les services de la DDE 31, ASF et CG 31 dédiés à la gestion du trafic et l'information routière sur l'agglomération toulousaine.

Ce regroupement diffuse de l'information routière sur le site <http://www.toulouse-deplacements.com>. Y sont listés les événements et mesures de gestion de trafic en cours ou prévus. De plus un synoptique traduisant l'état du trafic sur l'agglomération toulousaine en temps réel est accessible.

De plus, la ville de Toulouse dispose d'une douzaine de PMV urbains sur les grandes artères de son réseau et de mâts signalant le taux de remplissage des parkings.

5.3.2 Le Conseil général de l'Ariège (09)

Le Conseil général de l'Ariège renseigne essentiellement la base de données InfoRoute pendant la période la plus sensible pour son territoire, à savoir la période hivernale de la mi-novembre à la mi-avril. On distingue principalement les informations suivantes: l'accès aux stations de ski, l'état des routes, l'état des cols et les restrictions de circulation. Toutes ces informations sont disponibles sur le serveur vocal InfoRoute 05 61 02 75 75 ou sur le site internet <http://www.cg09.fr>.

5.3.3 Le Conseil général de l'Aveyron (12)

Le CG 12 possède sur son site www.cg12.fr une rubrique Transports / Inforoute dans l'onglet Services offerts, aussi accessible directement par <http://www.cg12.fr/inforoute.asp>. Cet inforoute, mis à jour 7j/7 en période hivernale retranscrit les conditions de circulation sur les trois zones du département. Il est aussi accessible par minitel 3615 AVEYRON et sur serveur vocal au 0 892 68 23 12. Il donne aussi les coordonnées téléphoniques des inforoutes des départements limitrophes et une ligne du CRICR de Bordeaux.

5.3.4 Le Conseil général de Haute-Garonne (31)

Le CG 31 est impliqué dans l'information routière sur son département de par la présence de ses services techniques au sein de Campus Trafic qui fournissent des données au site www.toulouse-deplacements.com.

5.3.5 Le Conseil général du Gers (32)

Un lien URL intitulé « bien circuler dans le Gers » sur le site <http://www.cg32.fr> permet d'afficher la liste des travaux en cours dans le département.

5.3.6 Le Conseil général des Hautes-Pyrénées (65)

L'inforoute local autrefois entretenu par la DDE 65 est désormais pris en charge par le CG65. Ainsi, en période hivernale, les conditions de circulation dans le département sont diffusées sur le répondeur automatique en temps réel au numéro suivant: 08 36 68 02 65.

5.3.7 Le Conseil général du Tarn (81)

La carte des travaux en cours est éditée sur une page du site internet du CG 81 <http://www.cg81.fr/dev-emploi/routes.phtml>.

5.3.8 Le Conseil général du Tarn-et-Garonne (82)

Les travaux en cours sur les routes départementales du Tarn-et-Garonne sont répertoriés sur le site internet du CG 82 <http://www.travauxroutes.cg82.fr>.

En outre, un serveur vocal, le 0 800 39 06 77, est à disposition des usagers pour connaître les conditions de circulation aux quatre coins du département.

6. L'information dans le domaine des transports publics en Midi-Pyrénées

6.1 La région

Sur son site internet, www.midipyrenees.fr, la région a développé une rubrique « Transports » avec 17 « sous-rubriques » présentant les différents projets de cette région et un lien avec le site SNCF pour rechercher les horaires et les informations sur les TER. Le Conseil régional s'est doté d'un plan régional des transports qui fixe les objectifs, les moyens et les étapes de la restructuration du réseau ferroviaire régional. Quatre objectifs principaux :

- moderniser les équipements ;
- accroître le nombre de trains ;
- favoriser la diversification et les complémentarités entre les modes de transport par une meilleure coordination des dessertes, des horaires, la simplification de la billetterie ;
- la restructuration de la gare de Matabiau en vue d'accroître la capacité du trafic ferroviaire.

En particulier, la mise en place d'une desserte cadencée sur la ligne ferroviaire Auch – Toulouse a été réalisée en 2003, à trois niveaux :

- trains d'agglomération : tous les quarts d'heure aux heures de pointe, entre Toulouse et Colomiers SNCF, avec connexion au métro toulousain ;
- trains de banlieue : toutes les demi-heures aux heures de pointe, entre Toulouse et l'Isle Jourdain ;
- trains régionaux : 18 TER par jour entre Toulouse et Auch avec connexion au métro toulousain.

Le cadencement a permis d'augmenter la fréquence des trains et d'améliorer la lisibilité des horaires. L'extension du cadencement à d'autres modes de transports collectifs favorise les correspondances au sein d'un même mode de transport, mais également entre plusieurs modes de transport. Des parkings de rabattement, vélos et voitures, ont été aménagés dans les différentes gares. Le titre « multivoyage » permet d'emprunter certains modes de transport en correspondance.

De même, la région a mis en place une desserte cadencée sur la ligne Toulouse – Muret – Latour de Carol, en fin d'année 2004, permettant de créer 42 nouvelles dessertes supplémentaires.

Par ailleurs, la région participe au débat public sur la ligne TGV entre Toulouse et Bordeaux et son prolongement jusqu'à Narbonne.

La région a également créé un site internet d'information multimodale : www.transports.midipyrenees.fr. La centrale d'information multimodale lancée et financée par le conseil régional, regroupe en une source unique l'offre de transports de différentes autorités organisatrices de la région Midi-Pyrénées : le Conseil Régional, les huit conseils généraux et actuellement les données de 4 villes : Cahors, Figeac, Auch et Tarbes sont disponibles. Le site permet du calcul d'itinéraires, donne les plans et les horaires et des informations sur le trafic, les transports accessibles aux PMR et les coordonnées des partenaires de la CIM.

6.2 Les départements

6.2.1 Le département de l'Ariège

Le département de l'Ariège gère un réseau de cars interurbains, ainsi qu'un service de transports à la demande. Les informations tarif, réseau et horaires sont disponibles sur internet sur le site du conseil général : www.cg09.fr/v2/ rubrique « transport à la demande ».

6.2.2 Le département de l'Aveyron

Le conseil général gère le réseau de bus interurbain, ainsi qu'un service de transport à la demande. Le site internet du conseil général www.cg12.fr donne les informations sur le réseau et les horaires. Un numéro de téléphone 05 65 75 81 84 est donné pour tous renseignements complémentaires et réservations. Des bornes d'informations sont mises à la dispositions des voyageurs dans les gares routières de Rodez et Millau.

6.2.3 Le département de la Haute-Garonne

Le département de la Haute Garonne gère un réseau de bus interurbains (Arc-en-ciel), ainsi qu'un service de transport à la demande. Les informations réseau, horaires et tarifs sont disponibles sur le site internet du Conseil Général www.haute-garonne.fr. Un service téléphonique, 05 61 61 .67 67 à la gare routière, les agents de l'accueil aux gares routières et les conducteurs diffusent également des informations en temps réel en particulier sur les perturbations. Globalement, le service informations donnent satisfaction sauf pour le sud du département. Le service pratique l'intermodalité avec la SNCF et le réseau de transport en commun urbain, en particulier à la gare routière de Toulouse. Il a créé des navettes de rabattement sur les gares ferroviaires et le réseau métro bus de Toulouse et des axes de polyvalence avec les lignes régionales routières.

6.2.4 Le département du Gers

Le département du Gers gère un réseau de cars interurbains, ainsi qu'un service de transports à la demande, « allôbus ». Les informations sur les lignes et les horaires sont disponibles sur le site internet du Conseil Général, www.gers-gascogne.com . Un centre multimodal a été créé en gare SNCF d'Auch regroupant sur un même site tous les modes de transport : trains, cars régionaux, cars départementaux et bus de ville, des bandeaux déroulants diffusent les informations sur tous les modes de transport. Le conseil Général participe à un projet de centrale de réservation qui permettra de gérer tous les modes de transports et les informations en temps réel.

6.2.5 Le département du Lot

Le site internet www.lot.fr évoque les différents modes de transport présents dans le département et les moyens de se renseigner pour le public.

6.2.6 Le département des Hautes Pyrénées

Le département des Hautes Pyrénées gère un réseau de bus interurbains, Transbigorre et un service de transport à la demande : Allo 0 800 65 65 00. Le site internet du conseil général, www.cg65.fr donne les moyens de se renseigner sur les horaires et les tarifs. Un standard téléphonique permet de se renseigner et de réserver. Pas d'intermodalité, pas de projet structuré.

6.2.7 Le département du Tarn

Le département du Tarn gère un réseau de bus interurbain, Tarn Bus, le site internet du conseil général www.cg81.fr fourni les démarches à faire pour obtenir tous les renseignements nécessaires.

6.2.8 Le département du Tarn-et-Garonne

Le département du Tarn et Garonne affiche une rubrique « transports » sur son site internet, www.cg82.fr. La majeure partie des informations disponibles concerne les transports scolaires.

6.3 Les réseaux de transports urbains

6.3.1 Albi

Le site de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, www.grand-albigeois.fr comporte une rubrique transports urbains qui donne le plan du réseau AlbiBus, les horaires, les tarifs et les renseignements sur un service de transports à la demande réservé aux personnes à mobilité réduite, TPMR, site : maison.amitie@wanadoo.fr. Il y a 17 communes concernées.

6.3.2 Auch

La ville d'Auch gère un réseau de bus urbain. L'exploitant a créé un site internet www.alliance-bus.com qui diffuse les informations sur : les horaires, le réseau, les tarifs, les points de vente des billets, les modalités de fonctionnement du transport à la demande Taxibus. Une plateforme intermodale a été aménagée à la gare SNCF. Le réseau Alliance dispose également d'un standard téléphonique : 05 62 61 67 77

6.3.3 Cahors

Les deux communes de Cahors et Pradines se sont regroupées dans un SIVU pour gérer un réseau de bus urbains bus Evidence et un service de transport à la demande. Toutes les informations sur le réseau, les horaires, les tarifs, les travaux, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et les réservations sont disponibles auprès des agents conducteurs, des guichets et des relations clients. Un standard téléphonique 05 65 53 07 07 fait en plus un service de calcul d'itinéraire. Les informations sur les autres modes de transport sont également disponibles : cars interurbains et trains régionaux. Les clients souhaitent une plus grande disponibilité des informations multimodales. La ville a un projet de centrale de mobilité, éventuellement avec les services du conseil général. La ville a mis en place un système de navettes gratuites entre deux parcs relais et le centre ville, Information sur le site : www.cahors.fr, rubrique « la navette ».

Le site www.bus-evidence.com a ouvert en septembre 2006, il donne les horaires, les tarifs et les plans des lignes, ainsi que quelques informations pratiques : point de vente, modification de trajet ou d'horaire pour travaux...

6.3.4 Castres

La Communauté d'agglomération Castres Mazamet gère un réseau de bus urbain Libellus et un service de transport à la demande Taxi libellus et Mobi libellus (réservé aux PMR). Le site internet www.castres-mazamet.com est lié au site www.libellus.org qui diffuse les informations sur le réseau, les horaires et les tarifs. Les agents, les conducteurs et les guichetiers donnent les mêmes informations. Le service pratique l'intermodalité avec les bus interurbains sans diffuser d'information multimodale particulière ni de projet d'en mettre en place. A noter que le site de la communauté d'agglomération donne les horaires des trains jusqu'à Toulouse et comporte une rubrique « avion ».

6.3.5 Figeac

La commune de Figeac gère un réseau de bus urbain et un service de transport à la demande. Le service pratique l'intermodalité avec la SNCF et le conseil général afin d'assurer les correspondances à la gare ferroviaire et à la gare routière. Le centre d'information téléphonique : Allo le bus : 05 65 34 81 93 et les conducteurs de bus donnent les informations sur le réseau et les horaires. Les horaires sont également affichés sur les bornes d'informations voyageurs. Le standard de la mairie permet également d'accéder aux informations : 05 65 50 05 40.

A noter : les bus de Figeac sont gratuits et chaque famille a reçu un guide complet sur le réseau et les horaires y compris les correspondances avec les trains ou les cars interurbains. Le même guide est à la disposition du public en mairie, ANPE, Office du tourisme, collèges et lycées. Un projet de centrale de mobilité est à l'étude avec le conseil général.

6.3.6 Foix

Le site internet de la ville de Foix www.mairie-foix.fr comporte une rubrique sur la « navette interurbaine », cinq lignes de bus, donnant toutes les lignes, les tarifs, les points de vente des billets et les modalités pour obtenir d'autres renseignements : téléphoner à la mairie : 05 61 05 42 00

6.3.7 Lourdes

Le site internet de la ville de Lourdes : www.lourdes.fr donne les lignes, les horaires et un numéro de téléphone City Bus : 0 800 100 329 et une adresse pour toutes informations sur les autobus de la ville. Le transport à la demande est réservé aux PMR.

6.3.8 Millau

Le site internet de la communauté de communes Millau / Grands Causses www.cc-millaugrandscausses.fr mentionne un service transport urbain, un service de transport à la demande et donne un numéro de téléphone 05 65 59 89 33 pour tout renseignement sur les transports public à la gare routière, correspondance entre les trains, cars urbains et interurbains. Un lien avec le site de l'exploitant www.keolis-aveyron.com permet de connaître les lignes, les horaires et les tarifs.

6.3.9 Montauban

Le site de la ville de Montauban www.montauban.com comporte une rubrique transport directement reliée au site de l'exploitant www.transports-montalbanais.com . La communauté de communes Montauban Trois Rivières gère un réseau de lignes régulières, un service spécial le samedi pour desservir le marché et un service de transport à la demande. Le site donne les informations pratiques : lignes, horaires, tarifs, points de vente des billets...Un site de correspondance a été aménagé en centre ville. Le numéro du standard téléphonique est : 05 63 63 52 52

6.3.10 Rodez

La communauté d'agglomération du Grand Rodez gère un réseau de bus Octobus et un service de transport à la demande. Les informations réseau, horaires et tarifs sont disponibles sur internet www.mairie-rodez.fr ou www.grand-rodez.com , auprès des conducteurs et aux guichets. L'intermodalité se pratique déjà entre le transport à la demande, les bus urbains réguliers et les bus interurbains dans l'agglomération, le même titre de transport reste valable dans les trois véhicules.

Un pôle d'échanges multimodal est en projet à la gare SNCF de Rodez avec le système d'information adapté.

Le numéro du standard téléphonique est : 05 65 73 28 90

6.3.11 Tarbes

La communauté d'agglomération du Grand Tarbes gère un réseau de bus urbains Alezan et un service de transport à la demande. Les informations sur le réseau, les horaires, les tarifs, les travaux et les réservations sont disponibles sur internet www.legrandtarbes.net ou www.alezan-bus.com, au standard téléphonique et auprès des guichets. Il n'y a pas d'information multimodale actuellement, mais la communauté d'agglomération est en contact avec le département et la région pour en étudier la mise en place.

6.3.12 Toulouse

Les communautés d'agglomérations du grand Toulouse et SICOVAL (zone au sud-est de Toulouse) gèrent en régie (depuis le 1^{er} janvier 2006) au travers d'un syndicat mixte : Tisseo-SMTC, le réseau de transport en commun de l'agglomération : métro, bus, transport à la demande, transport pour les personnes à mobilité réduite et la navette centre ville-aéroport. Un numéro de téléphone 05 61 41 70 70 et un site internet www.tisseo.fr diffuse les informations sur tous les transports en commun, tarifs, réseau, recherche d'itinéraire et quelques informations sur des évènements particuliers : grève, déviation de lignes pour travaux, desserte particulière pour des spectacles, foires, rencontres sportives...

Le réseau fonctionne autour de plates-formes de connexion entre les différents modes, quelques unes sont équipées de parkings-relais pour les voitures et les vélos. Il existe également des services de location gratuite de vélo dans 2 stations sur présentation du ticket. Certaines lignes SNCF sont accessibles avec le ticket métro-bus.

Le site internet « Tisséo » comporte un lien avec le site « Toulouse déplacements ». C'est un projet mené dans le cadre coopératif du Système de Gestion Globale des Déplacements (SGGD) de l'agglomération toulousaine. Fonctionnant actuellement sous forme expérimentale, le site devrait évoluer pour offrir à terme un service complet d'information sur les déplacements aux usagers, en présentant l'offre en matière de moyens de transports sur l'agglomération toulousaine ainsi que l'état en temps réel des réseaux routiers ou des transports collectifs. Le site internet « Toulouse déplacements » propose actuellement une information sur les conditions de circulation routière élaborée à partir des données recueillies par les centres d'exploitation des déplacements situés à Campus Trafic : le PC Capitoul de la ville de Toulouse (réseau urbain situé sur la commune de Toulouse), le PC de la Cellule Exploitation et Ingénierie du trafic géré par la Direction Départementale de l'Équipement de la Haute Garonne et le PC de la société des autoroutes du Sud de la France.

Tisseo-SMTC est également leader d'un grand projet européen : MOBILIS-CIVITAS, qui comporte 18 mesures en lien avec l'amélioration des conditions de déplacements et au développement des transports collectifs dans l'agglomération toulousaine. Parmi ces mesures figure :

- la mise en place de produits tarifaires multimodaux combinés et innovants ;
- le développement des services de co-voiturage et d'auto partage complémentaire aux service de transports en commun ;
- la mise en place d'une agence de mobilité permettant de valoriser et faire connaître l'ensemble des solutions alternatives à la voiture particulière ;
- le développement de l'information multimodale au sein de l'agglomération toulousaine.

7. Autres moyens de transport

La région compte quatre aéroports :

- Castres-Mazamet : liaison avec Londres et quelques destinations européennes ;
- Rodez : liaison avec Paris, Lyon et Londres ;
- Tarbes-Lourdes : Charters depuis les grandes villes de France et d'Europe en liaison avec les pèlerinages ;
- Toulouse : Nombreuses liaisons nationales et internationales.

8. Sources d'information

Les différentes sources d'information utilisées pour réaliser ce document sont :

- les réponses aux questionnaires des AOT avec une éventuelle collaboration de l'exploitant, et d'éventuels compléments obtenus par téléphone ;
- le site Internet de l'INSEE ;
- les sites Internet de la région, des conseils généraux et des villes ;
- le site de la PREDIM et plus précisément l'annuaire PASSIM ;
- les sites Internet des exploitants de réseaux de transport en commun ;
- la collaboration des services de l'Équipement.

9. Annexe : Grille du questionnaire « Information multimodale »

Questionnaire :

« Information Multimodale »

L'information multimodale sert à **renseigner** tout « utilisateur » d'un quelconque mode de Transport (route, fer, air, TC, mer, fleuve, vélo, MAP...) **sur les modalités et conditions d'un déplacement ou d'un voyage** qu'il souhaite effectuer ou qu'il effectue.

L'intermodalité consiste en enchaînement de plusieurs moyens de transport pour un déplacement entre une origine et une destination. Elle est donc un constat technique d'une situation sur le terrain.

La mise en place de Services d'information multimodale est inscrite dans la loi SRU depuis 2001 mais tarde à se concrétiser.

Afin de recenser les collectivités possédant des services d'information multimodale et d'en connaître les caractéristiques principales, le Cete du Sud-Ouest lance ce questionnaire, destiné aux Autorités Organisatrice (questionnaire qui peut être rempli avec l'aide de(s) l'exploitant(s)). Les AOT ayant développé ou voulant développer des services d'informations multimodales pourront être contactés à la suite de ce questionnaire pour approfondir le sujet et ainsi faire reconnaître au niveau du Certu leurs avancées.

Nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir renseigner celui-ci et de le retourner au :

<p>Cete du Sud-Ouest DAI / GMDI Boite Postale C 33165 Saint-Médard-en-Jalles Cedex à l'attention d'Anne Legay</p>
--

Réponse attendue avant fin janvier 2005

1 IDENTIFICATION DE L'AOT

1.1 Nom de l'Autorité Organisatrice de Transports :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

Mél :

Coordonnées de la personne qui répond à ce questionnaire (uniquement pour des démarches complémentaires à cette enquête) :

Nom, Prénom :

Téléphone :

1.2 Forme juridique de l'AO au 01/01/04

- Commune
- Communauté de communes
- Communauté d'agglomération
- Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM)
- Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU)
- Autre, préciser:

1.3 Nombre de communes dans le PTU :

2 CARACTERISTIQUE DU RESEAU

2.1 Sur votre réseau, existe-t-il un service de Transport à la Demande ?

Oui Non

Si oui, depuis quand et pour quel public ?

.....
.....

2.2 Pratiquez-vous l'intermodalité avec :

- | | | |
|--|------------------------------|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Transports Urbains | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| <input type="checkbox"/> Transports Interurbains | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| <input type="checkbox"/> Transports Ferroviaires | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |

Si oui, comment :

.....
.....

2.3 Quels types d'informations sur votre réseau de Transport Collectif mettez-vous à disposition des usagers ?

- A. la description du réseau
- B. les horaires
- C. les prix et tarifs
- D. les informations sur les perturbations
- E. des informations sur les travaux
- F. les temps d'attente
- G. les temps de trajet
- H. calcul d'itinéraire
- I. des modifications d'itinéraires de lignes
- J. l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite
- K. les réservations disponibles
- L. des informations en temps réel
- M. des informations tourisme (langue)
- N. autres, préciser :.....

2.4 Quel(s) support(s) est utilisé(s) pour informer les utilisateurs ?

(à chaque support, indiquer la lettre du type d'information disponible de la question 2.3)

Minitel

Type d'information :.....

Les services vocaux (standard téléphonique)

Type d'information :.....

Les services Internet

Type d'information :.....

Les bornes d'informations voyageurs

Type d'information :.....

Les bandeaux déroulants d'information

Type d'information :.....

Les téléphones portables

Type d'informations :.....

Les centres d'information téléphonique

Type d'information :.....

Les agents de relations clients

Type d'information :.....

Les conducteurs

Type d'information :.....

Les guichets

Type d'information :.....

Autres, préciser :.....

2.5 Comment l'utilisateur peut-il acheter son titre de transport ?

- Magasins de vente
- Bornes de vente a) aux arrêts de transports
 b) autre, à préciser :.....
- Dans les transports
- Par téléphone portable
- Par Internet
- Autres :.....

2.6 Les utilisateurs peuvent-ils disposer d'autres informations (à préciser) sur les supports évoqués plus haut :

- Informations routières**
De quel type :.....
- Information sur le stationnement**
De quel type :.....
- Informations sur les autres modes de transports collectifs**
De quel type :.....
- Informations sur les transports scolaires**
De quel type :
- Informations sur les correspondances**
De quel type :.....
- Autres informations, à préciser :.....**

2.7 Les services d'informations donne-t-il satisfactions ?

- à l'AO Oui Non
Pourquoi ?.....
.....
- à(aux) l'exploitant(s) Oui Non
Pourquoi ?.....
.....
- aux clients Oui Non
Pourquoi ?.....
.....

2.8 Des enquêtes ont-elles été réalisées pour connaître les besoins en terme d'information multimodale que les utilisateurs souhaitent avoir ?

- Oui Non

Si oui, quelles en sont les conclusions ? (pouvez-vous nous communiquer ces résultats d'enquêtes)

.....
.....
.....
.....

2.9 Connaissez-vous d'autres systèmes d'information multimodale (plus ou moins innovant) ?

- Non
 Oui, lesquels ? qu'en pensez-vous ?

.....
.....
.....
.....

2.10 Envisagez-vous de mettre en place d'autres moyens d'information multimodale ?

- Non
 Oui, lesquels ?

.....
.....
.....
.....

2.11 Êtes-vous en contact avec d'autre(s) Autorité(s) Organisatrice(s) des Transports, des gestionnaires de voirie, des fournisseurs de données pour proposer une information multimodale aux utilisateurs ?

- Non
 Oui, lesquels ?

.....
.....
.....
.....
.....

2.12 Connaissez-vous la PREDIM (Plate-forme de recherche et d'expérimentation pour le développement de l'information multimodale) ?

Oui Non

Pour information, le site Internet de la Predim a pour adresse : www.predim.org

2.13 Seriez-vous intéressé par une journée d'information et de réflexion sur la démarche et les systèmes d'informations multimodale plus ou moins innovant ?

Oui Non

2.14 Observations diverses :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

**Nous vous remercions d'avoir bien voulu répondre à ce questionnaire.
Contact : Anne Legay (Tél. 05 56 70 66 49 ; Fax. 05 56 70 66 68)
Et Christophe Marcadet (Tél. 05 56 99 31 09 ; Fax. 05 56 99 31 02)**

© ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer
centre d'Études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques

Toute reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement du Certu est illicite (loi du 11 mars 1957).
Cette reproduction par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du code pénal.

Reprographie: Cete de Lyon ((+33) (0) 4 72 14 30 30 (janvier 2007)
Dépôt légal: 1^{er} trimestre 2007
ISSN: 1263-2570
ISRN: Certu/RE -- 07-02 -- FR

Certu
9, rue Juliette-Récamier
69456 Lyon cedex 06
☎ (+33) (0) 4 72 74 59 59
Internet <http://www.certu.fr>